



# Budget provincial 2023-2024

## Consultations pré budgétaires – Mémoire

Coalition des organismes communautaires  
pour le développement de la main-d'œuvre

15 février 2023



**Coalition des organismes communautaires pour  
le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)**  
304-5000, rue d'Iberville, Montréal, Québec H2H 2S6  
[direction@cocdmo.qc.ca](mailto:direction@cocdmo.qc.ca) | [www.cocdmo.qc.ca](http://www.cocdmo.qc.ca)



Attribution — pas d'utilisation commerciale — Partage dans les mêmes  
conditions 2.5 Canada (CC BY-NC-SA 2.5 CA)

# Sommaire des propositions

---

## Pour le financement des organismes communautaires en employabilité

- Octroyer un financement d'urgence suffisant de manière à renflouer le manque à gagner des organismes communautaires et à corriger le déséquilibre en procédant à un rattrapage financier
- Mettre sur pied un comité de travail multipartite chargé de réfléchir à la pertinence d'introduire un mode de financement mixte, d'en déterminer les modalités et de réviser les règles actuelles de la reddition de comptes imposées en lien avec les diverses ententes de services

## Pour un accès élargi aux services publics d'emploi

- Permettre aux demandeurs d'asile présents sur le territoire québécois un accès immédiat à l'ensemble des services publics d'emploi financés par le MTESS
- Mettre sur pied un comité de travail multipartite chargé de réfléchir aux modalités d'obtention de la résidence permanente par les travailleurs étrangers temporaires peu ou non spécialisés

## Pour le virage numérique

- Créer un programme unique et universel de mise à niveau des compétences de base (littératie, numératie)
- Mettre sur pied une vaste campagne de promotion à portée nationale
- Financer la mise sur pied d'une initiative de recherche permettant de mesurer les impacts de la transition numérique à l'égard des personnes vulnérables sur le plan de l'emploi en vue d'orienter les politiques publiques vers les meilleures pratiques

## Pour la formation et l'éducation des adultes

- Mettre sur pied un programme de soutien financier direct et universel aux adultes apprenants, qui renforce leur autonomie et leur capacité à entamer par eux-mêmes un parcours de formation dans le domaine de leur choix
- Garantir une formation de base aux apprenants adultes
- Adapter l'offre de formation aux besoins des personnes en tenant compte de la conciliation travail-famille-études
- Entreprendre un vaste chantier menant à l'adoption d'une politique nationale sur l'éducation des adultes

# Présentation de la Coalition

---

Active depuis plus de 30 ans, la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (ci-après désignée « la Coalition ») a pour mission de combattre l'exclusion sociale et professionnelle des personnes laissées en marge du développement économique et social, en visant la pleine reconnaissance du droit à la formation et du droit au travail pour tous et toutes. La Coalition axe ses actions auprès des personnes éloignées du marché du travail.

Elle regroupe notamment, parmi ses membres, douze réseaux nationaux qui à leur tour rejoignent près de 1000 organisations québécoises œuvrant dans un des volets liés au développement de la main-d'œuvre, soit l'insertion et l'intégration en emploi, la formation et l'éducation, le développement local et communautaire et la défense des droits.

Ces organisations, vouées au bien-être des clientèles démunies, les accompagnent vers l'emploi. Elles constituent des acteurs majeurs au chapitre du développement de la main-d'œuvre québécoise, notamment en offrant une expertise précieuse et spécifique en matière d'intervention.

Unis autour de l'importance de « développer sans exclure », les membres de la Coalition n'ont de cesse de valoriser et de faire émerger le potentiel socioéconomique des personnes en démarche d'insertion et de prôner la mise en place de politiques publiques, services et mesures garants d'une société inclusive et participative.

La Coalition siège, depuis sa création, au sein de toutes les instances de la Commission des partenaires du marché du travail et demeure la représentatrice phare de l'ensemble du collègue communautaire.

# Coup d'œil sur le contexte

---

La récente pandémie aura provoqué des ondes de choc sans précédent sur le marché du travail, accélérant du coup sa transformation. Plus que jamais le développement des compétences deviendra crucial; la demande de certaines compétences ne cessera d'évoluer. Les acteurs seront appelés à faire preuve d'initiative et de créativité pour identifier des solutions adaptées à cette singulière réalité.

Quant à elle, la pénurie de main-d'œuvre, d'une ampleur inédite, rend la participation des personnes éloignées du marché du travail plus pertinente que jamais, cette clientèle atypique dont les besoins, tant par leur nature que par leur complexité, ne cessent de s'accroître. Afin de les intégrer au marché du travail, elles devront être adéquatement accompagnées et soutenues dans leurs efforts.

L'exercice budgétaire constitue une occasion pour la Coalition de proposer quelques pistes de solution basées sur ces **priorités** :

- La santé financière des organismes communautaires en employabilité
- L'élargissement du bassin des clientèles admissibles aux services publics d'emploi
- Les enjeux liés à la transition numérique
- La formation et l'éducation des adultes

# Priorité #1

## Réviser la structure de financement des organismes communautaires voués au développement de la main-d'œuvre

---

Le réseau des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre s'est constitué depuis 15 ans en véritable partenaire de l'État. La fonction d'accompagnement auprès des clientèles marginales, pierre angulaire des interventions des organismes en employabilité, demeure déterminante, encore plus dans un contexte truffé d'incertitudes. La récente pandémie, au-delà des heurts qu'elle aura provoqués, aura néanmoins permis de renforcer la pertinence et le caractère essentiel de ces organismes.

Or, les dépenses extraordinaires générées par cette crise auront créé un important déséquilibre budgétaire et mis en péril la capacité de beaucoup d'organismes à répondre aux besoins des personnes vulnérables. Confrontés à un état de précarité sans précédent, plusieurs ont perdu leur capacité d'attraction et peinent à maintenir en poste des ressources professionnelles pourtant essentielles à leurs opérations. À cela s'ajoute un retard accumulé depuis plus de 15 années engendré par l'absence d'indexation du financement provenant des ententes de service. En effet, un écart important s'est installé par le défaut d'indexer à l'IPC les montants prévus aux ententes de service, entraînant ainsi un affaiblissement marqué dans la capacité des organisations à poursuivre leurs opérations et à fournir à la population les services auxquels elle a droit. Les effets de cette distorsion financière affecteront davantage les clientèles éloignées du marché du travail, en plus de fragiliser le modèle québécois d'employabilité.

L'heure est de renforcer et non plus de limiter la capacité d'innover de ces acteurs. Les services rendus aux populations vulnérables, un bassin de main-d'œuvre sous-utilisé, doivent se poursuivre et la capacité d'agir des organismes ne doit en aucun temps être freinée ni réduite.

Le gouvernement doit bonifier et rendre le financement dédié aux organismes communautaires de développement de la main-d'œuvre plus souple afin de permettre de financer des initiatives innovantes et structurantes.

Le financement doit permettre aux organismes communautaires d'agir dans la modélisation de leur offre de service, par exemple en alimentant l'expérimentation, l'innovation hors des mesures et services actuels, sur la base de la crédibilité, de l'expérience et de l'expertise des ressources externes. Un budget de base des organismes communautaires doit être stable et prévisible : leur capacité opérationnelle doit être protégée contre les multiples soubresauts et autres aléas économiques. Pourquoi ne pas introduire un financement mixte ? Une portion du financement pourrait être octroyé à la mission pour le maintien des opérations courantes et l'autre proviendrait, le cas échéant, des ententes de service.

La volonté de maintenir l'équilibre budgétaire ne devrait aucunement engendrer la diminution du financement consenti à ces organismes qui partagent la responsabilité de l'État en outillant les personnes qui vivent dans la précarité, voire l'exclusion. Réduire les fonds se poserait en totale contradiction avec l'urgence des défis à relever en matière de formation et de développement de

la main-d'œuvre. Qui plus est, l'importance de modifier la structure de financement de ces organismes s'impose. Réitérée à maintes reprises, une inadéquation subsiste entre les besoins constatés et les mesures et services offerts, laquelle découle directement des barèmes, des limites et autres contraintes du mode de financement actuel.

---

### En lien avec ce qui précède, la Coalition formule ces propositions :

- Octroyer un financement d'urgence suffisant de manière à renflouer le manque à gagner des organismes communautaires en employabilité et à corriger le déséquilibre en procédant à un rattrapage financier
- Mettre sur pied un comité de travail multipartite chargé de réfléchir à la pertinence d'introduire un mode de financement mixte, d'en déterminer les modalités et de réviser les règles actuelles de la reddition de comptes imposées en lien avec les diverses ententes de services

# Priorité #2

## Élargir les bassins de clientèle admissibles à l'offre des services publics d'emploi

Inutile de le rappeler : le contexte inédit de la pénurie de main-d'œuvre commande la mise en place de solutions innovantes et efficaces. Parmi elles, favoriser la participation de tous les groupes de la communauté à l'emploi, particulièrement auprès des groupes sous représentés.

De ces groupes, les clientèles issues de l'immigration présentent un intérêt singulier. C'est notamment le cas des demandeurs d'asile. À eux seuls, ils forment un groupe de travailleurs vulnérables et constituent souvent une cible facile pour des employeurs aux pratiques peu scrupuleuses. La grande fragilité de ces personnes, l'urgence de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, la barrière linguistique et les obstacles culturels les réduisent trop souvent vers des emplois précaires, peu rémunérés et peu respectueux de leurs droits élémentaires.

Solidaire des revendications déjà exprimées par des organismes communautaires dévoués à leur venir en aide, la Coalition est d'avis que l'accessibilité de ces clientèles à l'ensemble de l'offre déployée par les services publics d'emploi doit être questionnée. Pour l'heure, ils n'ont accès qu'à la gamme des services dits universels d'emploi, lesquels concernent notamment les services de placement et de renseignements généraux sur le marché du travail. Ils ne peuvent se prévaloir des services associés à la démarche d'insertion socioprofessionnelle, et ne peuvent donc pas être accompagnés dans leur démarche d'emploi. On leur refuse également toute la gamme de services portant sur l'orientation scolaire et professionnelle, les bilans de compétence et les précieux programmes de formation.

Pourtant, admettre ces personnes dans le giron de cette offre de services leur permettrait d'acquérir une connaissance accrue de l'état de leurs droits, du marché du travail et de leurs compétences. Il faut voir là une façon sans doute efficace de lutter contre les abus de toute nature et de pouvoir y faire face lorsqu'ils surviennent. Il s'agirait d'un rempart sûr, en plus de faire bénéficier la société d'un nouveau bassin de travailleurs.euses engagés, volontaires, présentant des profils variés de compétences et d'expériences<sup>1</sup>.

La situation des travailleurs étrangers temporaires, que l'on compte par dizaines de milliers chaque année au Québec, est elle aussi préoccupante. Mentionnons d'emblée les dernières statistiques indiquant clairement que leur nombre s'accroît d'année en année<sup>2</sup>. Bien que leur situation diffère quelque peu de celle des demandeurs d'asile, le contexte récurrent de vulnérabilité en emploi constitue un dénominateur commun. Devant la possibilité sans cesse grandissante pour ces travailleurs d'obtenir un permis de travail ouvert délivré par les autorités

<sup>1</sup> Une enquête de Jill Hanley révèle que 72,8 % des demandeurs d'asile arrivés en 2017-2018 ont un niveau d'instruction postsecondaire et 66,5 % occupaient des postes nécessitant ce niveau d'études avant leur arrivée au Québec.

<sup>2</sup> Difficile d'obtenir des chiffres précis sur le nombre effectif de travailleurs étrangers présents sur le territoire québécois à un point nommé. Ce qui est clair toutefois, c'est que leur nombre s'accroît d'année en année et qu'ils se comptaient par dizaine de milliers en 2022.

fédérales, l'accès aux services promulgués par les organismes en employabilité leur permet sans doute d'être davantage outillés, mieux formés, et de mieux comprendre la portée de leurs droits. Cette voie d'accès contribue à diminuer leur dépendance à l'égard de leur employeur et à accroître leur capacité de s'en affranchir. Visant une intégration bonifiée à la société québécoise, ces travailleurs étrangers pourraient consolider leurs acquis en accédant à la résidence permanente.

---

### En conséquence, la Coalition formule ces propositions :

- Permettre aux demandeurs d'asile présents sur le territoire québécois un accès immédiat à l'ensemble des services publics d'emploi financés par le MTESS
- Mettre sur pied un comité de travail multipartite chargé de réfléchir aux modalités d'obtention de la résidence permanente par les travailleurs étrangers temporaires peu ou non spécialisés

# Priorité #3

## Répondre aux enjeux liés au virage numérique

---

La transition numérique soulève plusieurs questions en matière de développement des compétences et de formation de la main-d'œuvre. Il est facile d'admettre possible que ceux et celles qui ne maîtrisent pas les compétences de base (littératie, numératie, résolution de problèmes, etc.) rencontreront des difficultés supplémentaires à l'orée de cette transition, laquelle affectera bon nombre de postes et de types d'emploi.

La numérisation de l'économie rend encore plus primordiale la mise en place de mesures et de programmes visant à optimiser la capacité d'adaptation des divers bassins de main-d'œuvre. Les défis demeurent encore plus considérables pour les personnes éloignées du marché du travail ou pour les travailleurs faiblement qualifiés. Il devient impératif de questionner le développement des compétences de base, les compétences professionnelles et les compétences émergentes dont la main-d'œuvre actuelle et future aura besoin dans un monde du travail transformé. Le soutien au développement des compétences de bases des adultes doit être admis comme étant une priorité absolue et reconnu à titre de condition préalable à la réussite de tout projet de formation. Or, les programmes actuels n'offrent pas un accès universel au soutien financier, lequel s'avère insuffisant et inadapté. La portée réelle des récents investissements, lorsque décortiqués, semble bien peu adaptée aux besoins des personnes faiblement qualifiés.

Soutenir les populations à risque d'exclusion et poursuivre le développement et l'adaptation des compétences de la main-d'œuvre constitueront des défis majeurs pour les prochaines années, notamment en raison de notre situation démographique. À court terme, cibler les travailleurs peu qualifiés touchés par la récente pandémie semble impératif. Ces personnes doivent recevoir une formation qualifiante et transférable, dans un format approprié (de courte durée, à temps partiel, sur le lieu de travail, etc.), et bénéficier d'un soutien financier direct et facile à comprendre. Certaines initiatives, telles que le Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF), doivent nous inspirer. À plus long terme, des efforts collectifs doivent être déployés pour améliorer les compétences en littératie et en numératie des adultes et pour accroître leur employabilité.

Cette nouvelle réalité permet d'envisager une division globale du travail encore plus prononcée par l'inclusion de plusieurs pans de l'économie auparavant « épargnés » par ces transformations. Un tel phénomène risque de se traduire en une hausse importante des inégalités et accentuer la polarisation du marché du travail.<sup>3</sup> À titre d'exemple, mentionnons l'inadéquation entre la nature des postes à pourvoir et les compétences des personnes à la recherche d'un emploi ou encore le caractère peu attractif de ces emplois empêchant de susciter un engouement et la mobilité professionnelle.

---

<sup>3</sup> Plus d'un million d'emplois seront à pourvoir d'ici 2024. De ce nombre, 52 % seront de niveau hautement qualifié, 16 % de niveau qualifié et 32 % de niveau peu qualifié<sup>3</sup>. En conséquence, les emplois hautement qualifiés représenteront près de 45 % de l'emploi total en 2024. La part des emplois moins qualifiés connaîtra une baisse, mais ils représenteront toujours plus de 35 % des emplois / Le marché du travail et de l'emploi par industrie au Québec (perspectives à long terme (2015-2024)).

Les auteurs d'une étude fréquemment citée estiment que 47 % des emplois aux États-Unis comportent un risque élevé d'être automatisés, et ce, dans un horizon de 10 à 20 ans<sup>i</sup>. De telles prédictions alarmistes sont à nuancer. On peut s'attendre à ce que les nouvelles technologies occasionnent une diminution de la demande non seulement pour certains emplois peu qualifiés, mais aussi pour ceux nécessitant des compétences intermédiaires<sup>ii</sup>. Comme l'indique l'OCDE, « si la polarisation du marché du travail se poursuit, les salariés risquent d'être plus nombreux à se retrouver coincés dans des emplois peu qualifiés et mal rémunérés, avec peu de possibilités de franchir le fossé de plus en plus large les séparant des emplois assurant une rémunération et un bien-être suffisants<sup>iii</sup> ».

Notre défi collectif consiste à poursuivre l'augmentation de la participation au marché du travail, notamment en y intégrant le plus grand nombre de personnes en âge de travailler et en maintenant en emploi, le plus longtemps possible, celles qui y sont déjà. Fort heureusement, le Québec compte sur de nombreux atouts pour relever ce défi d'intégration, dont un réseau performant et expérimenté d'organismes communautaires de développement de la main-d'œuvre. L'ampleur des défis et l'accélération de la transition milite en la mise en place d'actions rapides et concrètes.

---

## En conséquence, la Coalition propose ce qui suit :

- Créer un programme unique et universel de mise à niveau des compétences de base (littératie, numératie, apprentissages numériques)
- Mettre sur pied une vaste campagne de promotion à portée nationale
- Financer la mise sur pied d'une initiative de recherche permettant de mesurer les impacts de la transition numérique à l'égard des personnes vulnérables sur le plan de l'emploi dans l'objectif d'orienter les politiques publiques vers les meilleures pratiques

# Priorité #4

## Réformer l'offre de la formation et d'éducation aux adultes

---

Pour les personnes faiblement qualifiées ou exclues du marché du travail, le choix des options en matière de formation repose avant tout sur la capacité d'assumer les responsabilités financières, qu'elles soient personnelles ou familiales, et sur celle de pouvoir concilier formation, travail et vie personnelle ou familiale. Ces obstacles sont particulièrement criants pour les personnes éloignées du marché du travail.

Les individus ne bénéficient pas des mêmes possibilités de poursuivre leur formation : les employés les plus scolarisés, les plus qualifiés et œuvrant dans les grandes entreprises tendent le plus à bénéficier des formations offertes. Or, il est urgent, compte tenu des défis de productivité, de formation de la main-d'œuvre et de virage numérique de permettre à l'ensemble de la population adulte d'accroître ses compétences.

L'insuffisance des mesures spécifiques ne peut que renforcer cette tendance lourde à l'exclusion sociale et professionnelle et risque de les marginaliser davantage. Les personnes en démarche d'insertion socioprofessionnelle sont avant tout préoccupées par leur situation financière. L'élimination des obstacles se conjugue avec l'assurance d'un revenu décent et la mise en place de mécanismes facilitant ce parcours menant vers l'emploi. Pour élargir l'accès à la formation, les mesures de soutien à fort potentiel en matière de conciliation travail-études-famille sont gage de succès.

L'offre de formation doit également se construire en tenant compte de l'importance des modes de diffusion et de lieux. Pour des personnes qui ont vécu plusieurs échecs sur les bancs d'école, il est illusoire de croire qu'un retour dans des institutions traditionnelles, à 30 heures semaine, sans soutien personnalisé pave la voie vers la réussite. L'offre doit prévoir des lieux de formation multiples favorisant le rapprochement avec le monde du travail, doit permettre une intégration graduelle pour certains et doit garantir au besoin un accompagnement individuel.

Le gouvernement du Québec s'était engagé, depuis 1995, à mettre en œuvre, lorsque jugé pertinent, une approche différenciée selon les sexes (ADS). Or, considérant que l'accès aux mesures de formation a potentiellement une composante sexuée, un effort particulier est nécessaire pour l'actualisation de nos pratiques. Nous sommes d'avis que l'analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle (ADS+) devrait s'appliquer dans l'adaptation de l'offre de formation ainsi que dans la mise sur pied de services complémentaires aux personnes apprenantes. Nous nous attendons à ce que les actions et les budgets soient conséquents, donc qu'une ADS+ ait également été effectuée à l'égard de ces deux objets. Par ailleurs, nous tenons à mentionner que comme pour d'autres enjeux, le milieu communautaire des groupes de femmes détient une expertise reconnue et qu'il serait pertinent qu'elle soit mise à profit.

À ces défis costauds s'ajoutent ceux liés à la formation professionnelle. Les annonces récentes du ministre de l'Éducation quant aux sept nouvelles priorités montrent à nouveau le manque d'intérêt constant des décideurs à l'endroit de l'éducation des adultes. Les préoccupations

exprimées quant à l'accès des jeunes à la formation professionnelle ne percolent pas du côté des adultes. Et pourtant, il demeure essentiel que les bonifications de l'offre de formation professionnelle profitent tout aussi bien à la clientèle adulte. Pourtant, l'annonce de ces priorités est restée muette en ce qui a trait à l'élaboration d'une politique portant sur l'éducation des adultes.

Enfin, la Coalition partage les vues de ses membres quant à la nécessité de favoriser une conciliation famille-travail-études accrue. Les difficultés inhérentes à cette laborieuse conciliation entravent la participation des adultes à des activités d'apprentissage et de formation, et abaissent les taux de réussite et de persévérance scolaire.

### En conséquence de ce qui précède, la Coalition énonce ces propositions :

- Mettre sur pied un programme de soutien financier direct et universel aux adultes apprenants, qui renforce leur autonomie et leur capacité à entamer par eux-mêmes un parcours de formation dans le domaine de leur choix
- Garantir une formation de base aux apprenants adultes
- Adapter l'offre de formation aux besoins des personnes en tenant compte de la conciliation travail-famille-études
- Entreprendre un vaste chantier menant à l'adoption d'une politique nationale sur l'éducation des adultes

# Pour conclure

---

La contribution des organismes communautaires en développement de la main-d'œuvre à une économie saine et inclusive est manifeste. Les initiatives issues du milieu contribuent à outiller des personnes immigrantes pour trouver un métier à la hauteur de leurs compétences, former et intégrer des gens qui ont un handicap, amener l'école vers le jeune et contrer le décrochage, franciser les membres d'une organisation et tant d'autres personnes qui ont tout un potentiel à offrir, pourvu qu'on les soutienne adéquatement dans leur démarche.

Dans un contexte de diminution de la population active où les mutations importantes du marché du travail accroissent la concurrence, les besoins de qualification des individus en démarche d'orientation et d'insertion doivent impérativement être satisfaits. Le Québec doit miser sur sa richesse la plus précieuse, sa main-d'œuvre, et lui fournir toutes les ressources pour qu'elle se réalise pleinement et participe activement à la société. Qui plus est, le Québec doit répondre aux exigences d'inclusion que pose l'accélération des transformations technologiques en cours. Les acteurs concernés sont déjà mobilisés et offrent une expertise des plus profitables en la matière. Il convient donc de les appuyer afin qu'ils jouent pleinement leur rôle de partenaires de l'État dans le développement des compétences la main-d'œuvre.

L'enjeu de la rareté de la main-d'œuvre qualifiée requiert des efforts particuliers. De fait, la main-d'œuvre deviendra la priorité pour les entreprises, qui seront donc plus enclines à former directement leur personnel et à embaucher des clientèles jusque-là sous-représentées sur le marché du travail. L'exigence d'innovation se fera plus pressante; il faudra davantage de collaborations et créer de nouvelles façons d'envisager le partenariat entre l'État, les secteurs privé et communautaire. Les organismes communautaires spécialisés dans le développement de la main-d'œuvre ont d'ailleurs prouvé à maintes reprises leurs capacités à innover et à s'adapter aux changements. Nous serons, une fois de plus, au rendez-vous pour assurer la mise en œuvre d'un développement économique et social qui n'exclut personne.

# Sources

---

<sup>i</sup> FREY Carl Benedikt et Michael A. OSBORNE (2013), « The future of employment: how susceptible are jobs to computerisation? », *Oxford Martin School Working paper*, Oxford, Oxford University: 38.

<sup>ii</sup> AMINE, Samir et Arnaud RIOUAL (2015), « Un aperçu des déterminants et des évolutions du travail non qualifié », *La crise des emplois non qualifiés*, sous la dir. de Samir AMINE, Presses internationales Polytechnique, 2015 : 28.

<sup>iii</sup> OCDE (2016), *Automatisation et travail indépendant dans une économie numérique*, Synthèses sur l'avenir du travail, OCDE : 3.

# Liste des membres nationaux de la Coalition

---





**Coalition des organismes communautaires pour  
le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)**  
304-5000, rue d'Iberville, Montréal, Québec H2H 2S6  
[info@cocdmo.qc.ca](mailto:info@cocdmo.qc.ca) | [www.cocdmo.qc.ca](http://www.cocdmo.qc.ca)